



**Durée : 7h**

De 08h-12h et 13h-16h

Lieu : Scienteo



**INTER : 35 .000 CFP p/p**

**INTRA : 135 .000 CFP**  
pour un groupe de 8  
participants maximum.



**Public :**

Membre du Comité  
d'Entreprise élu.

Aucun pré requis n'est  
demandé.



**Méthode pédagogique**

Alternance de théorie,  
d'exercices pratiques  
et étude de cas, débriefing  
en groupe.

**Modalités**

**d'évaluations**

Evaluation des acquis tout  
au long de la formation et  
QCM en fin de formation.



**Profil Formatrice**

DRH puis Consultante RH et  
Formatrice, Sandra partage  
son savoir-faire basé sur  
plus de 17 ans d'expérience  
en NC.

Agrément n°2023/1619



Tel. 410 400

[Info@scienteo.com](mailto:Info@scienteo.com)

[s.molinier@scienteo.com](mailto:s.molinier@scienteo.com)

## Ressources Humaines

### Le rôle de membre du Comité d'Entreprise

#### Objectifs

- Maîtriser le fonctionnement et les attributions du Comité d'Entreprise
- Connaître les droits, obligations et moyens à disposition pour exercer son mandat

#### Déroulé pédagogique

##### ✦ La mise en place de l'instance et la place du Comité d'Entreprise dans le dialogue social :

- Les conditions de mise en place de l'instance
- Les élections professionnelles
- La place du membre du CE dans le dialogue social : droits, protection particulière et obligations de l'élu

##### ✦ Cerner les règles et moyens de fonctionnement de l'instance

- Les règles de fonctionnement de l'instance : point sur la réglementation
- Les moyens à disposition et les heures de délégation

##### ✦ S'approprier les missions du Comité d'Entreprise

- Revue des attributions en cas d'instances multiples
- Revue des attributions en cas d'absence de C.H.S.C.T.

##### ✦ Jouer son rôle d'interface entre la direction et les collaborateurs

- Préparer les questions aux échéances périodiques et exceptionnelles
- Rédiger les PV de séances
- Assurer le suivi des réponses et des engagements pris
- Communiquer auprès des salariés

##### ✦ Collaborer efficacement avec les autres instances

- Délégués du Personnel
- C.H.S.C.T. (le cas échéant)
- Délégués syndicaux